



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 28/02/2025

Echéance le : 31/03/2025

EQUIPE NUIT

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document		N° Client	Votre Commande		Marque	V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage	N° Commande	
5058805		0165285				Zone Expedition : 03					5803477	
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €			
** BL 5803477 DU 28/02/2025 **												
CITROEN BERLINGO / BERLINGO FIRST Monospace 1.9 D -			4658ZV34									
BOUGIE ALLUMAGE PSA			NGK7906 E02E04	2,00	4	18,30	45,00	10,06	20,13			
----- SOUS-TOTAL PIECES -----			20,13									
CHER CLIENT												
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.												
VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS												
CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.												
SIL N'EST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT												
Total hors taxe €				Montants T.V.A. €				Total T.T.C €				
PI : 20,13				acquités sur les débits suivant autorisation de l'Administration								
MO : 0,00 20,13				(4) 20,000				24,16				
DIV : 0,00				20,13								
				4,03								

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 5058805 N° Client : 0165285 N° Commande : 5803477

Echéance le : 31/03/2025

28/02/2025 24,16



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 521-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.